



# Comité Social d'Administration des Services Déconcentrés (CSA SD) du 31 janvier 2024

Paris, le 31 janvier 2024

L'UNSA-AAF était représentée par Aurélien Poulot et Emilie Cerisier (experte). Elle a produit une déclaration liminaire jointe à ce compte rendu.

Ce tout premier Comité Social d'Administration des Services Déconcentrés du mandat, instance formelle de dialogue social, remplace le Comité Technique Spécial des Services Déconcentrés du ministère, compétent pour les DRAAF-DRIAAF-DAAF.

L'UNSA-AAF reste attachée à la continuité du dialogue social, la qualité primant sur la quantité des échanges. Dans un contexte agricole difficile, elle s'interroge sur les modalités de déploiement de l'action territoriale de l'Etat.

## Adoption du règlement intérieur (RI) du CSA SD et de sa formation spécialisée

L'UNSA-AAF a demandé une convocation des suppléants au même titre que les titulaires afin d'assurer la continuité du dialogue social et la prise en charge de leurs frais. Elle a également demandé l'inscription au PV de la garantie pour les suppléants de pouvoir intervenir dans les débats, y compris en présence des titulaires.

Le RI a été adopté.

## Point d'étape relatif aux Centres de Gestion Financière (CGF)

La circulaire du Premier Ministre n° 6251/SG du 10 mars 2021 a entériné la généralisation du mode CGF à compter de 2023. Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) modifié le 24 septembre 2018 a autorisé la mise en place des CGF à titre expérimental et au 1er janvier 2023, il pérennise le CGF comme modèle classique d'organisation de la chaîne financière.

Le CGF rassemble des compétences du comptable et, par délégation, de l'ordonnateur pour traiter les actes sur la totalité de la chaîne de la dépense. L'objectif de basculement global vers les CGF d'ici la fin 2025 ou la fin du premier semestre 2026 est clairement affiché par l'administration.

L'administration rapporte qu'un premier retour d'expérience a eu lieu et met en évidence que tous les agents n'ont pas été formés à leur nouveau métier, mais les retours sont généralement positifs dans la mesure où l'ensemble de la chaîne de dépenses est traité par les agents.



La situation du CGF Ile-de-France est particulière, les agents étant peu satisfaits de la fusion des cultures professionnelles et de l'accueil réservé par la DGFIP. Le bilan est perfectible, car les agents n'ont pas intégré les DGFIP.

En Grand Est, la situation transitoire du CPCM à Metz, due à la mise en œuvre de la Loi 3DS, est une source d'inquiétude. Quatre agents sont toujours en recherche de poste. Un arbitrage rendu fin 2023 conclut au renforcement du CGF de Strasbourg ; il n'y aura pas de CGF à Metz.

L'administration réaffirme la règle de priorité pour les agents qui souhaiteraient revenir au MASA pendant la durée d'application de l'arrêté de restructuration. Elle va expertiser la demande formulée en instance de prolongation de l'arrêté de restructuration en question.

L'UNSA-AAF a souhaité savoir si tous les agents ont eu leur fiche financière pour pouvoir se positionner. L'administration n'a pas donné une réponse ferme mais assure que le revenu sera garanti, même si le régime indemnitaire est différent, ceci jusqu'à ce que les conditions financières de la structure d'accueil rattrapent la rémunération actuelle de l'agent.

### Suites du rapport CGAAER sur les missions des services déconcentrés

L'UNSA-AAF se réjouit qu'un certain nombre de ses recommandations figurent dans le rapport du CGAAER de mars 2022 relatif aux missions et organisation des services déconcentrés dans le champ du MASA. Cela va dans le bon sens.

Néanmoins elle s'interroge sur la mise en œuvre effective de ces recommandations. Quelles consignes communiquées dans les services déconcentrés ? Quel impact du choc de simplification annoncé par le Premier Ministre aux agriculteurs sur les conclusions de ce rapport ?

L'administration précise que le ministre souhaite y réserver deux suites :

- Elaboration par les préfets de région d'un plan d'actions territorial pluriannuel en concertation avec les services de l'Etat en région et en département, les opérateurs présents dans la région et les EPLEFPA. Pour se faire, le ministre leur a transmis une feuille de route sur les orientations ministérielles.
- Réalisation d'une revue des activités des services déconcentrés pour optimiser l'exercice des missions, redonner du sens et permettre aux agents d'exercer dans de meilleures conditions. Il s'agira éventuellement de dégager des marges de manœuvre pour renforcer des missions sur lesquelles l'Etat doit être plus présent, comme la transition écologique. Cet exercice sera concerté avec le réseau des directeurs DRAAF et DDT, l'Administration Centrale, le CGAAER et le RAPS.

L'administration annonce une stabilisation des organisations et la volonté de ne pas transférer de nouvelles missions pendant quelques temps.

### Questions diverses

L'UNSA-AAF a exprimé ses préoccupations quant aux moyens humains et à l'accompagnement dans les services déconcentrés. En particulier sur le manque d'attractivité des postes d'informaticiens dans les DRAAF, les difficultés rencontrées par les collègues contractuels et la médecine de prévention.

Elle appelle le ministère à renforcer les moyens dédiés aux missions informatiques et assimilées en services déconcentrés et à inciter les agents en poste aux compétences rares à rester dans leur service. Elle demande la mise en œuvre de mesures pour remédier aux difficultés des contractuels. Elle demande un état des lieux de la situation de la médecine de prévention dans les DRAAF avec un focus sur les DRAAF où un partenariat réussit à être mis en place de manière pérenne.

Sur l'informatique, l'administration précise que les ETP obtenus le sont pour réaliser des missions particulières (création incubateur, centre ministériel d'alerte Cyber, réinternalisation des missions externalisées aux prestataires...). Il n'y a pas de moyens supplémentaires dédiés à l'animation des DRAAF mais il y a bien un objectif de redynamiser l'animation des services déconcentrés et l'appui aux DRAAF. Un GT entre les DRAAF et le SNUM est prévu pour définir les modalités d'appui et améliorer l'animation du réseau.

Les difficultés rencontrées par les contractuels sont liées à une montée en charge importante du nombre de contrats couplée à une exigence de rapidité. Le recours à des contrats longs plutôt qu'à des contrats courts est une solution promue par l'administration. L'anticipation reste néanmoins primordiale.

Quant à la médecine de prévention, elle s'inscrit dans un contexte d'insuffisance de médecins. L'administration agit en faisant appel aux dispositions nouvelles mobilisables, comme les métiers paramédicaux, la réalisation d'actes par des infirmiers autant que possible... Le conventionnement avec la MSA a lieu quand c'est possible mais il y a une tendance claire à un désengagement de la MSA. Une cartographie de la situation sera produite en vue du prochain CSA.

Une prochaine réunion du CSA-SD interviendra après l'été 2024.



## Déclaration liminaire

CSA SD

Le 31 janvier 2024

Paris, le 31 janvier 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, nous assistons à la première réunion du Comité Social d'Administration des services déconcentrés, instance formelle de dialogue social qui remplace le Comité Technique Spécial des services déconcentrés du ministère, compétent pour les DRAAF-DRIAAF-DAAF.

Pour l'UNSA-AAF, si nous sommes attachés à la continuité du dialogue social, c'est la qualité qui prime plus que la quantité des échanges. Quel rôle entendez-vous donner à cette instance, celui d'un **vrai espace de dialogue** ou d'une **simple chambre d'enregistrement** ?

Pour ce tout premier CSA des services déconcentrés du mandat et dans un contexte agricole difficile, l'UNSA-AAF s'interroge sur les modalités de déploiement de l'action territoriale de l'Etat.

L'UNSA-AAF peut se réjouir qu'un certain nombre de ses recommandations figure dans **le rapport du CGAAER** de mars 2022, relatif aux missions et organisation des services déconcentrés dans le champ du MASA. Cela va dans le bon sens.

Néanmoins, l'UNSA-AAF s'interroge sur la mise en œuvre effective de ses recommandations. Quelles consignes ont été communiquées dans les services déconcentrés ? Quel sera l'impact du choc de simplification annoncé par le Premier Ministre aux agriculteurs sur les conclusions de ce rapport ?

D'un point de vue plus pratique, l'UNSA-AAF souhaite aussi exprimer ses préoccupations quant aux moyens humains et à l'accompagnement dans les services déconcentrés :

- En effet, la faible **attractivité des postes d'informaticiens** dans les DRAAF subsiste :

Les informaticiens en DRAAF, colonne vertébrale numérique de la structure, sont toujours moins nombreux alors que les missions et enjeux ne faiblissent pas. L'administration centrale a obtenu 60 ETP pour le numérique au PLF 2024. Les informaticiens en DRAAF espèrent bénéficier de cet apport pour avoir un meilleur appui du niveau national. Néanmoins, il semble légitime que le GT attractivité s'empare du sujet de l'attractivité des postes d'informaticiens et de leur répartition.

L'UNSA-AAF appelle le ministère à renforcer les moyens dédiés aux missions informatiques et assimilées en services déconcentrés et à inciter les agents en poste aux compétences rares à rester dans leur service.

- Ensuite, les **difficultés rencontrées par les collègues contractuels** :

Le non-paiement du salaire le premier mois est fréquent malgré les avances faites par le MASA à hauteur de 80 %. L'absence de bulletin de salaire engendre des pertes d'aides sociales, de même que la signature de contrat après un mois de travail. Les retards sur les contrats sont, en partie, liés à la gestion en administration centrale, qui fait notamment face à une pénurie de personnel.

L'UNSA-AAF demande la mise en œuvre de mesures pour remédier à ces difficultés.

- Enfin, la **médecine de prévention** :

Ce sujet de préoccupation majeur concerne chaque agent de la communauté de travail. Les médecins sont rares et ne restent en poste que peu de temps. Les déconventionnements avec la MSA se multiplient. La mise en place d'équipes pluridisciplinaires est une piste à étudier.

L'UNSA-AAF demande un état des lieux de la situation de la médecine de prévention dans les DRAAF avec un focus sur les DRAAF où un partenariat réussit à être mis en place de manière pérenne.

Pour conclure, l'UNSA-AAF réaffirme son engagement pour un dialogue social constructif visant à améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Elle attend des lignes claires dans un contexte agricole particulier et des solutions durables pour pouvoir mener à bien les missions dans les services déconcentrés.

Merci de votre attention.